

Résolution AGA 2023

Approbation de la rémunération des administrateurs élus

ATTENDU la Politique de rémunération des administrateurs de l'Ordre des dentistes du Québec;

ATTENDU QU'au cours de l'assemblée générale annuelle, les membres de l'Ordre des dentistes du Québec seront appelés à approuver la rémunération des administrateurs élus;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice financier 2024-2025, soit à compter du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE le 22 septembre 2023, le conseil d'administration a examiné la recommandation du comité d'audit à l'effet de ne pas modifier la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2024-2025;

ATTENDU QUE lorsqu'un administrateur élu est également président d'un comité, sa charge de travail impose une bonification;

ATTENDU QUE le conseil d'administration recommande qu'un président d'un comité voie sa rémunération pour une réunion régulière augmentée de 50 % de la valeur du jeton pour une journée (soit la somme de 500 \$) et pour une demi-journée (soit la somme de 325 \$).

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de fixer la rémunération des administrateurs élus pour l'exercice financier 2024-2025 selon la Politique de rémunération des administrateurs et d'ajouter qu'un administrateur agissant comme président d'un comité aura droit de plus à la valeur de la moitié d'un jeton pour une journée de réunion régulière (soit la somme de 500 \$) et à la valeur de la moitié pour une demi-journée de réunion régulière (soit la somme de 325 \$).